

01 Quelles sont, parmi mes activités, celles qui utilisent des données à caractère personnel (DCP) ?

02 Quel (s) est (sont) mon (mes) objectif (s) de traitement ? Je ne peux collecter et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un but précis, légal et légitime.

03 Quelles sont les DCP collectées ? Les informations utilisées doivent être pertinentes et strictement nécessaires au regard de la finalité de la collecte.

04 Quelles sont les personnes concernées par ce traitement de DCP ?

05 Qui a accès à ces données à caractère personnel (destinataires) ?

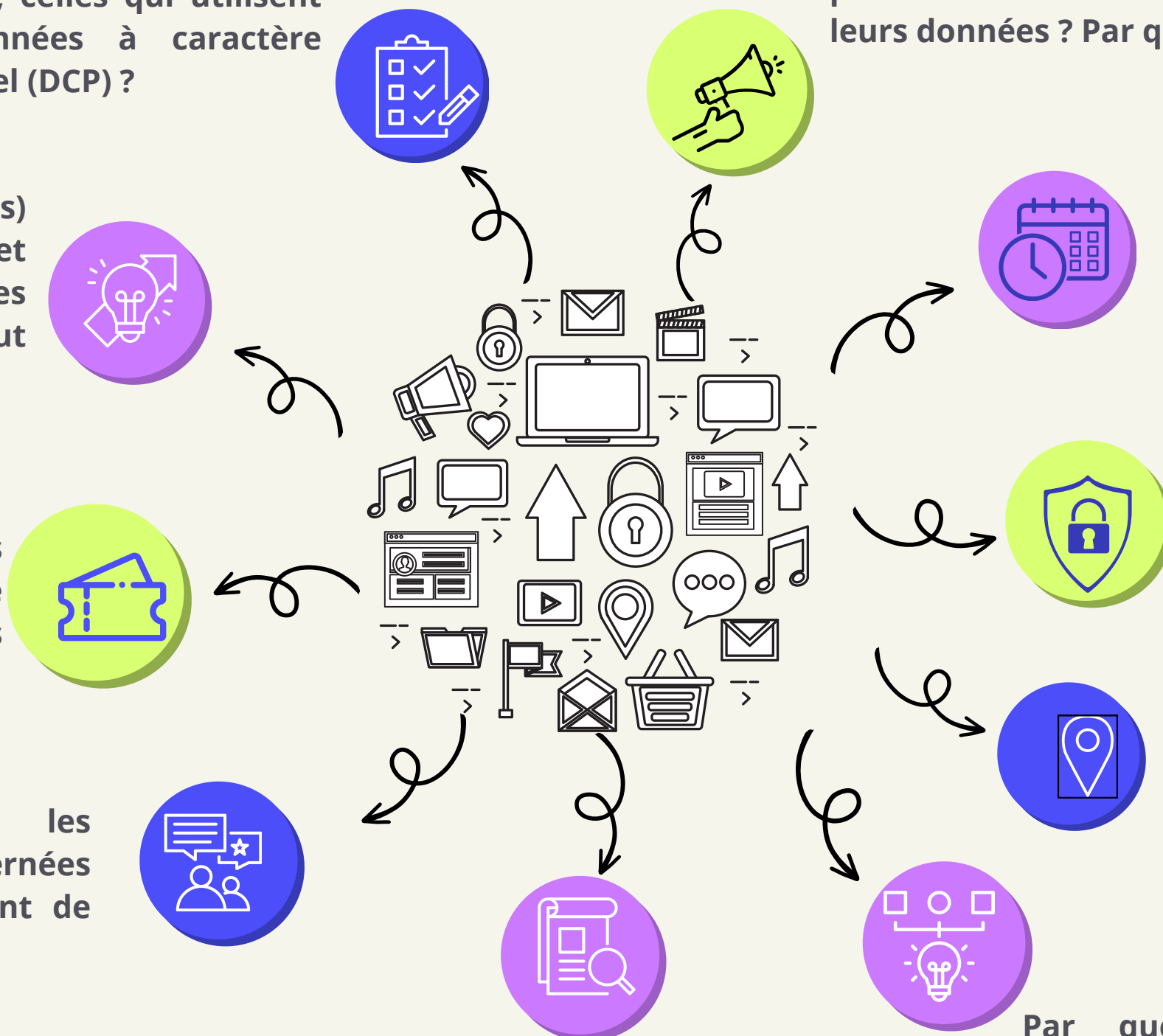
A quel moment informez-vous les personnes concernées du traitement de leurs données ? Par quel moyen ?

Jusqu'à quand les données sont-elles conservées ? Il n'est pas possible de conserver des informations sur des personnes physiques dans un fichier pour une durée indéfinie. Une durée de conservation précise doit être fixée, en fonction du type d'information enregistrée et de la finalité de la collecte.

Comment est garantie la sécurité des données ? Je dois garantir la sécurité des informations que je détiens. Je dois, en particulier, veiller à ce que seules personnes autorisées aient accès à ces informations.

Où sont stockées les données à caractère personnel collectées du traitement ?

Par quels moyens sont traités les données (applications nationales, académiques ou locales) ?





Traitement de données à caractère personnel (DCP)

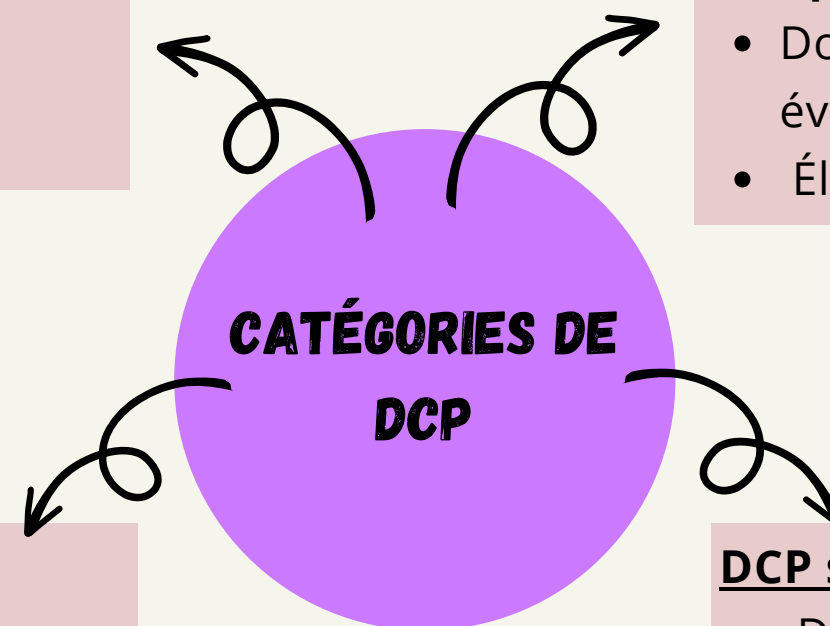
Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuée(s) ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquée(s) à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

DCP perçues comme sensibles

- Numéro d'Identification national unique (N°SS)
- Données bancaires

DCP perçues comme hautement personnelles

- Données scolaires et traces d'apprentissage : éléments de la vie scolaire, évaluations, productions d'élèves, résultats, devoirs réalisés, etc.
- Éléments de cursus universitaire.



DCP courante

- État civil, identité, données d'identification, images, etc.
- Vie personnelle (*habitudes de vie, situation familiale, etc.*)
- Informations d'ordre économique et financier (*revenus, situation financière, situation fiscale, etc.*)
- Données de connexion (*adresse IP, logs, etc.*)
- Données de localisation (*déplacements, données GPS, GSM, etc.*)

DCP sensibles au sens de la Loi-I&L (Cf. Article 9 du RGPD)

- Données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale
- Données génétiques
- Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique
- Données concernant la santé
- Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
- Données relatives à des condamnations pénales ou infractions